



N° 058/2024

Arrêté

OBJET : FERMETURE DU PARKING DE LA POSTE A L'OCCASION DE LA JOURNEE NATIONALE DES VEHICULES D'EPOQUE LE DIMANCHE 28 AVRIL 2024

La Maire de CrécY la Chapelle,

VU l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'organisation d'une exposition de voitures à l'occasion de la journée nationales des véhicules d'époque aura lieu le dimanche 28 avril 2024 organisée par l'association GMCE (Gentlemen Club Events) sous l'égide de la FFVE, nécessite la fermeture du parking de la poste de 00h00 à 20h00,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} Le parking de la Poste à CrécY-la-Chapelle est réservé uniquement pour l'exposition de véhicules d'époque le dimanche 28 avril 2024 de 00h00 à 20h00.

ARTICLE 2^{ème} Les services techniques seront chargés de la mise en place de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté 48 heures avant sa prise d'effet.

ARTICLE 3^{ème} Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercé devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4^{ème} Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de CrécY la Chapelle
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Les services techniques
- Association GMCE

Pour extrait conforme, en mairie le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire le **29 MARS 2024**
Affichage le **29 MARS 2024**



Christine AUTENZIO
Maire